

DEPARTEMENT

Séance du 14 mai 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre, et le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 10

Absents excusés :
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
6 mai 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de création d'une voie partagée sur le chemin de Rousty pour l'accès aux massifs à partir du cimetière.

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux de création d'une voie partagée sur le chemin de Rousty pour l'accès aux massifs depuis le cimetière doivent être envisagés. Cela permettrait de sécuriser les cheminements doux sur cet axe régulièrement emprunté par les voitures, les vélos et les piétons. Aussi afin de permettre à la commune de mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose de demander l'aide financière du conseil départemental pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande. Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
91 337,00 €	Département : 59 500,00 €
	Autofinancement Commune : 31 837,00 €
Total H.T. : 91 337,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 91 337,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux de création d'une voie partagée sur le chemin de Rousty pour l'accès aux massifs depuis le cimetière ;

AUTORISE Monsieur le maire à demander l'aide financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 24

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240514-2024-24-DE
Date de réception préfecture : 15/05/2024